

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CORAIL SYSTEMS SAS

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les produits vendus par CORAIL SYSTEMS. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre CORAIL SYSTEMS et ses clients en France ou à l'étranger quel que soit le lieu de livraison. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de CORAIL SYSTEMS. Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par l'acheteur, dans ces conditions générales d'achat ou tout autre document, sera inopposable au vendeur, quel que soit le moment ou elle aura pu être portée à sa connaissance.

2. COMMANDES ET EXECUTION :

Tout commande passée auprès de CORAIL SYSTEMS est ferme et définitive pour le client dès la réception par CORAIL SYSTEMS d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande. L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock ou de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera à aucune indemnité de la part de CORAIL SYSTEMS.

Cas particulier de la mise à disposition de personnel :

Toute intervention annulée moins de 7 jours calendaires avant la date prévue, sera facturée et due de plein droit. La journée de formation comprend 7 heures de prestation (9h30-17h30). Pour toute intervention, les problèmes liés au dysfonctionnement du matériel ou des logiciels faisant l'objet de l'intervention ne sauraient remettre en cause le paiement de la prestation fournie.

3. PRIX :

Les produits sont fournis au prix fixé sur la base du tarif en vigueur au moment de la réception de la commande. Nos prix tarifs s'entendent départ d'entrepôt, TVA et toutes autres taxes non comprises qui seront facturées en plus. Les prix sont modifiables sans préavis et varient en fonction des remises et ristournes applicables à la date de réception de la commande.

4. OUVERTURE DE COMPTE – DELAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

4.1 Ouverture d'un compte.

Tout nouveau client de CORAIL SYSTEMS devra préalablement à sa prise de commande faire une demande à CORAIL SYSTEMS en vue d'obtenir communication du questionnaire d'ouverture de compte et retourner à CORAIL SYSTEMS ce questionnaire dûment complété, par courrier ou par télécopie, accompagné d'un exemplaire signé des présentes conditions générales de vente, d'un relevé d'identité bancaire, et pour les sociétés, d'un extrait K-Bis, numéro de SIREN et de code NAF.

4.2 Délais de paiement.

Les factures sont payables au siège social de CORAIL SYSTEMS. Les factures seront payables à la livraison ou à l'enlèvement par virement ou par chèque. CORAIL SYSTEMS se réserve la possibilité de solliciter un acompte à la commande payable comptant. Aucun délai de paiement ne sera accepté sauf accord écrit particulier négocié entre CORAIL SYSTEMS et son client.

4.3 Retard de paiement.

En cas de paiement intervenant après la date figurant sur la facture et de celle résultant de l'application du présent article, des pénalités au taux de deux fois le taux d'intérêt légal seront appliquées 8 jours après mise en demeure restée infructueuse sans toutefois que cette pénalité puisse être inférieure à 100 €. Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suspension des commandes en cours et à l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues ainsi qu'à la suppression de tous les accords de délai de paiement qui auraient pu être négociés.

5. CONDITIONS DE LIVRAISON :

5.1 Modalités.

La livraison prend effet au moment de l'enlèvement des produits par le client au lieu d'entreposage de CORAIL SYSTEMS ou au moment de l'enlèvement des produits par le transporteur pour être livrés dans les locaux du client.

5.2 Délai de livraison.

Les délais de livraison indiqués par CORAIL SYSTEMS sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de CORAIL SYSTEMS. En cas de rupture de stock sur un ou plusieurs produits commandés, CORAIL SYSTEMS en avisera le client et procédera à la livraison des existants. Sur demande écrite du client, CORAIL SYSTEMS acceptera d'attendre la disponibilité de la totalité des produits commandés pour livrer le client et éviter ainsi des livraisons partielles, excepté dans le cas de commande de produits spécifiques. La livraison partielle ne pourra cependant pas être différée de plus de 15 jours.

5.3 Transfert des risques.

Le transfert de risque intervient à la date de livraison telle que définie au point 5.1 En conséquence, les produits voyagent aux risques et périls exclusifs du destinataire.

5.4 Frais de transport.

Les frais de transport sont définis dans un barème distinct qui sera communiqué par CORAIL SYSTEMS au client.

5.5 Réception des produits.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, dans les 3 jours suivant la réception des produits, toute réserve à la livraison et tous refus à la livraison des produits, par le client, pour avaries, manquants et pour non-conformité des produits livrés par rapport au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit sur le bon de livraison qui

devra être retourné à CORAIL SYSTEMS le jour de la livraison. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. Le refus des produits à la livraison par un client pourra être considéré comme abusif si ce client ne peut justifier la réalité des anomalies invoquées sur son bon de livraison. En cas de refus des produits abusifs, CORAIL SYSTEMS pourra réclamer au client une indemnité forfaitaire de 50 € HT.

6. CONDITIONS DE GARANTIE :

Les produits vendus par CORAIL SYSTEMS sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant qui seront communiquées à tout client qui en fait la demande.

7. RETOUR DES PRODUITS :

Aucun retour de produit ne sera accepté à défaut d'accord écrit exprès et préalable de la part de CORAIL SYSTEMS qui devra être informé de la réclamation de retour du client dans un délai maximum de 2 jours ouvrés à compter de la livraison. Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours à compter de la date de l'accord exprès et préalable de CORAIL SYSTEMS. Les retours acceptés par CORAIL SYSTEMS donneront lieu à l'établissement d'un avoir ou au remplacement des produits à l'identique. Excepté dans les cas de retour de produits pour défauts de matière ou de fabrication ; aucun avoir ne sera émis et aucun remplacement des produits de l'identique ne sera effectué en cas de retours de produits, dont les emballages auront été ouverts, ou de produits qui auront été installés ou testés. Les frais et risques du retour seront à la charge du client, sauf en cas de retour exclusivement imputables à CORAIL SYSTEMS. Tout retour accepté justifié par des motifs imputables au client donnera lieu à la facturation au client de frais administratifs de gestion, d'un montant forfaitaire de 100 €.

Retour de marchandise sans l'accord de CORAIL SYSTEMS :

Lorsque les produits auront été retournés sans accord exprès et préalable de CORAIL SYSTEMS, ils ne donneront pas lieu à l'établissement d'un avoir ou au remplacement des produits à l'identique. Dans ce cas, CORAIL SYSTEMS aura la libre disposition des produits retournés sans son accord pour en faire ce que bon lui semblera y compris les revendre ou les détruire. Le fait de retourner les produits sans l'accord de CORAIL SYSTEMS ne dispense pas le client de devoir les payer intégralement en principal et intérêts.

8. OBLIGATIONS DU CLIENT – DROIT INCORPORELS :

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous les droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayant-droit. En conséquence, le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales. Il est plus généralement rappelé que conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, les logiciels et autres produits vendus sont destinés exclusivement à l'usage privé dans le cadre dit du cercle de famille et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon. De même, le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités.

La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, et ce nonobstant l'engagement de poursuites. CORAIL SYSTEMS se réserve le droit, pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes les pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées.

9. RESERVE DE PROPRIETE :

La société CORAIL SYSTEMS se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'à paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement intégral des prix des produits en principal et intérêts, CORAIL SYSTEMS pourra, à tout moment, reprendre les produits chez le client. Ne constitue pas un paiement au sens du présent article la remise d'un titre créant une obligation de payer, traite ou autre. Jusqu'à complet paiement du prix, le client ne pourra pas donner les produits en gage, ni les échanger, ni les transférer en propriété à titre de garantie. La présente clause de réserve de propriété ne faisant pas obstacle, dès la livraison des produits, au transfert des risques au client, conformément à l'article 5.3 ci dessus, le client s'engage à apporter tous les soins à la garde et à la conservation des produits et à souscrire toute assurance utile. Les produits livrés non encore intégralement payés devront être individualisés et ne pas être mélangés avec d'autres produits. L'ouverture d'une procédure collective au profit du client ne peut faire échec à la revendication des marchandises par la société CORAIL SYSTEMS. En cas de paiement partiel, celui-ci s'imputera d'abord sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les plus anciennes.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE :

De façon expresse, il est donné attribution de juridiction aux tribunaux compétents de NANTERRE pour toute contestation pouvant surgir entre les parties. Les présentes sont régies par la loi française. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserves les conditions générales de la société CORAIL SYSTEMS ci-dessus reproduites.